EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

MARDI 11 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 13 MARS 2025
ID : 066-216600304-20250311-11032025_02-DE

L'an deux mille vingt-cinq le onze Mars à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : *Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,*

***Absents** : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL*

***Secrétaire de séance** : Mireille RULLAUD*

Date de convocation du conseil municipal le 06.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents ou représentés : 07

Délibération n° 02/2025 – N ° 11032025_02

OBJET : Demande de subvention – DSIL 2025 programme « Réhabilitation du Mas de Las Fonts » dans le cadre de la rénovation et la mise en valeur du patrimoine culturel des communes. Opération : monuments inscrits « Eglise Romane » et « enceinte ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Mas de Las Fonts nécessite des travaux de restauration sur les différents sites suivants : l'édifice roman, le logement du Maitre, les logements des ouvriers, l'enceinte du mas, sa cour intérieure et les bâtiments servant de bergerie et d'écurie. Depuis mars 2023, la toiture en fibrociment (amiante) de la bergerie et de la grange, menace de se désolidariser de la charpente ayant pour conséquences l'aggravation des désordres du chevet de l'église romane. (Monument inscrit). Des travaux provisoires (bâches et sac de sables) ont été entrepris, en attendant de réaliser des travaux pérennes sur l'ensemble de la toiture de la bergerie et de la grange.

Il rappelle également à l'assemblée que le conseil municipal dans sa séance du 12.12.2023, l'a autorisé à déposer auprès de la Préfecture des Pyrénées Orientales, un dossier de demande de subvention dans le cadre du DSIL2024. Après différents échanges avec les services de l'Etat, il est convenu de faire évoluer ce dossier.

Monsieur le Maire propose dans le cadre du DSIL 2025 de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la rénovation et la mise en valeur du patrimoine culturel des communes pour la réhabilitation partielle du Mas de las fonts et particulièrement sur les parties inscrites sur la liste des monuments historiques à savoir l'église Romane et l'enceinte du Mas de las Fonts.

Le montant des travaux est estimé à 864 563.33 euros H.T, la maitrise d'œuvre de 104 948.55 euros H.T de maitrise d'œuvre soit un coût total de 969 511.88 euros H.T suivant le plan de financement ci-après :

Financements	à préciser le cas échéant	Montant (HT)	Taux
DETR		0,00 €	0,00%
DSIL		275 000,00 €	28,36%
Autres aide État	DRAC	236 000,00 €	24,34%
Conseil régional		120 000,00 €	12,38%
Conseil départemental		120 000,00 €	12,38%
à préciser	aide drac architecte	18 188,86 €	1,88%
Sous-total aides publiques		769 188,86 €	79,34%
Autres aides non publiques	PAP	0,00 €	0,00%
à préciser	Fondation du Patrimoine	0,00 €	
Sous-total autres aides non publiques		0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres	200 323,02 €	
	Recettes générées par le projet		
	Participation du maître d'ouvrage	200 323,02 €	20,66%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		**969 511,88 €**	

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents, le Conseil Municipal, **APPROUVE** la demande de subvention DSIL 2025 et **AUTORISE** Mr le Maire à déposer auprès des services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus. Le Maire – Bruno VALIENTE